



DATE DE PUBLICATION : 5 octobre 2026

Le directeur général des Services à l'économie et du Réseau

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Services à l'économie et du Réseau le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD le 2 juin 2026 ;

Délégation permanente est donnée à M. Christophe GENESTET, directeur de la direction informatique pour le réseau (DIRES), et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Anne GERMAIN, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction informatique pour le réseau, pour sa « composante DGSER », dans la limite de 25 000 euros (HT), s'agissant d'engagements financiers, à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

M. Christophe GENESTET et M^{me} Anne GERMAIN peuvent subdéléguer sa signature aux agents du personnel des cadres de la direction informatique pour le réseau, rattachés administrativement à la direction générale des Services à l'économie et du Réseau.

Fait à Paris, le 28 septembre 2026

Hervé GONSARD